

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE
En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e), Mme/M. :

Né(e) le : À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés²

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à : Le : à h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
¹ À utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
² Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE
En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e), Mme/M. :

Né(e) le : À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés²

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à : Le : à h

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
¹ À utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
² Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Information déconfinement

Organisé par la
gendarmerie de St-Pierre
le Moûtier

Le mercredi 29 Avril 2020

Place de la Mairie
LIVRY

14H30 - 15H30

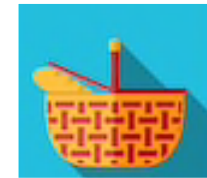
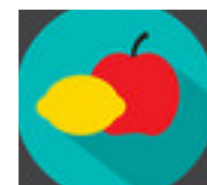
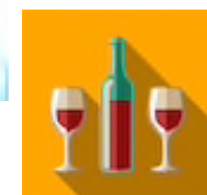
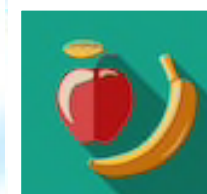
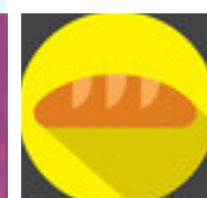
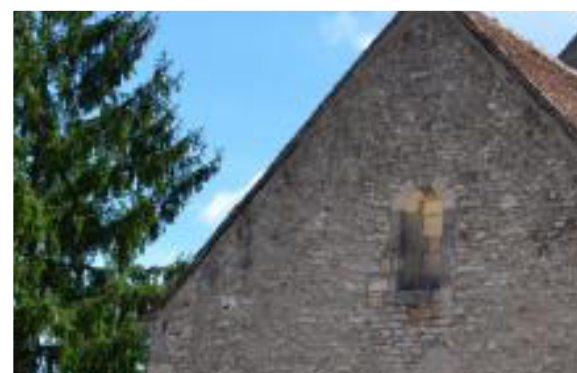
Des masques
réutilisables
vous serons
distribués
gratuitement par
la municipalité la
deuxième
quinzaine
de mai.



Durant cette période un peu particulière où nous sommes obligés de mesurer notre temps de sortie et nos trajets, des producteurs, des commerçants, des services sont à votre disposition sur notre territoire.

Cette liste, non exhaustive saura nous l'espérons vous apporter un peu d'aide dans votre vie quotidienne.

Ce document vous est proposé par les futurs et les anciens élus.



Fruits et légumes :

Les Petits fruits fruits
(St-Pierre le Moûtier)
06 50 56 69 25



Les Vergers du Grillet
(St-Pierre le Moûtier)
pommes et jus
07 82 36 78 05



Le Goût des choses maraicher
(Chantenay St-Imbert)
contact@legoutdeschoses.bio



Champs Chevrier maraicher
(Chantenay St-Imbert)
rollo.david@orange.fr



Domaine des champs blonds
légumes bio et oeufs
03 86 68 88 62



Domaine de Marigny fruits et légumes
(Savigny les Bois)
03 86 68 74 44



La Yourte plants et légumes
(Tresnay)
06 59 42 31 58



Les jardins de la Garde Fruits légumes,
asperges (Mornay sur Allier)
06 73 66 03 58



Bières :
Bière du Loup (le Veurdre)
06 10 88 61 54



Vin :

Domaine de la Perrine : (Livry)
06 18 91 20 52
domainedelaperrine@yahoo.com



Domaine de Riousse : (Livry)
06 82 30 57 48



Plants :

La pépinière du lutin : (Dornes)
03 86 50 61 12



Les 2 mains du rivage (Mornay-sur-Allier)
06 17 34 00 75
Les2mainsdurivage@lilo.oro



Légende :



Miel :

GOUET (Azy-le-Vif)
03 86 37 21 58
y.g58@laposte.net



COROT Bernard :
(Magny-Cours)
06 04 45 16 22



POMMEAU Fabien
(Neuville-les-Decize)
03 86 25 2817



Viandes :

EVERS Antoine poulet fermiers au lait,
cochon de tradition, veau sous la mère
(Luthenay-Uxeloup)
03 86 58 15 16



MILLARD Céline Agneau entier découpé
(Luthenay-Uxeloup)
03 86 58 14 88



SCEA Naudin-Humbert
viande bovine (Mars-sur-Allier)
06 18 23 33 38



La Ferme du Sornay vente direct porc et
volaille (Mars-sur-Allier)
06 43 36 79 70



Elevage DE VASSAL-Montbrun
élevage bovin (St-Parize le Châtel)
06 80 90 43 60



La ferme des Desrues

Viande aux détails de viande d'agneaux,
porcs, limousines et charcuteries
(Dornes)
03 86 50 65 57



Autres :

Myamel : Achat revente de fruits et
légumes
(St-Pierre le Moûtier)
03 86 37 46 01



L'Escargot de paille
(Savigny les Bois)
06 77 87 09 99



Huilerie Réveillée huile
(St-Pierre le Moûtier)



Fromage:

Fromagerie des Chameaux (Azy-le-Vif)
Fromage de vache et de chèvre
03 86 37 28 55



La Ferme de Neufables
fromage de vache
(Luthenay-Uxeloup)
06 33 85 18 26



La Fromagerie du Pré fromage de vache
(Luthenay-Uxeloup)
06 77 75 50 76



La Ferme du Creuset Fromage de brebis
(Neuville-les-Decize)
03 86 50 64 35



Les Ptits Canailoux Fromage de chèvre
(St-Pierre le Moûtier)
06 78 60 10 47



Services :

Mairie de Livry
Permanence téléphonique :
06 81 33 92 27

La Poste (St-Pierre le Moutier)
Lun - ven : 9h/12h et 14h/17h
Sam: 9h/12h

Centre des finances publiques
(St-Pierre le Moûtier)
Lun - Ven : 8h45/12H

Entre-aides :

Eric Elsener
Aide et écoute Psychologique
(Livry)
Lun - Vend : 10H à 12H
06 61 21 20 71

Croix rouge chez vous
Écoute solidaire 7J/7 de 8h à 20h
09 70 28 30 00

Croix rouge chez vous
Commande et livraison de produits de
première nécessité mais également de
vos médicaments sur ordonnance.
7j/7 de 8h à 20h
09 70 28 30 00

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE
En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e), Mme/M. : _____
Né(e) le : _____ à : _____
Demeurant : _____

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés²

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à : _____ Le : _____ à _____ h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)
Signature : _____

¹Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
²A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
³Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE
En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e), Mme/M. : _____
Né(e) le : _____ à : _____
Demeurant : _____

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés²

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative.

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à : _____ Le : _____ à _____ h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)
Signature : _____

¹Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
²A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
³Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

